

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-JEAN-DE-MATHA
M.R.C. DE MATAWINIE**

**LUNDI
13 DÉC 2017
2017-12-13**

Ajournement de l'assemblée du Conseil municipal tenue le 4 décembre 2017 à 19 heures 30 au 180, rue Sainte-Louise. Cette assemblée a été ajournée pour être tenue le 13 décembre 2017 à 19 heures 30, heure ordinaire des assemblées.

SONT PRÉSENTS :

- Monsieur Martin Rondeau, Maire
- Monsieur Luc Ayotte, siège # 1
- Madame Nicole Beausoleil, siège # 2
- Madame Annie Bélanger, siège # 3
- Monsieur Pierre-Michel Gadoury, siège # 4
- Monsieur Sylvain Roberge, siège # 5
- Monsieur Luc Lefebvre, siège # 6

EST AUSSI PRÉSENT : Monsieur Philippe Morin, Directeur général par intérim et secrétaire-trésorier

PUBLIC : Environ 12 Personnes

2017-408

1. RÉOUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur Martin Rondeau, maire, agit à titre de président d'assemblée et monsieur Philippe Morin agit à titre de secrétaire d'assemblée. Après vérification du quorum, la séance est réouverte. Il est 19 h 35.

ORDRE DU JOUR

1. RÉOUVERTURE DE LA SÉANCE

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS (MAXIMUM 15 MINUTES)

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

4.1 LA SÉANCE AYANT ÉTÉ AJOURNÉE, L'ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE AURA LIEU À LA PROCHAINE ASSEMBLÉE

5. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

5.1 LOGICIELS ET APPLICATIONS

6. CORRESPONDANCE

7. FINANCES ET COMPTABILITÉ

7.1 APPROPRIATION DE SURPLUS

7.2 TRANSFERT BUDGÉTAIRE

7.3 ADOPTION DES COMPTES – FIN NOVEMBRE 2017

8. SÉCURITÉ PUBLIQUE

8.1 RAPPORT SERVICE DES INCENDIES

8.2 SERVICE DES INCENDIES – DEMANDE

8.3 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT – SYSTÈME D'ALARME

- 9. TRANSPORT ET VOIRIE**
 - 9.1 ABRASIF – TROTTOIRS VILLAGE
- 10. HYGIÈNE DU MILIEU**
 - 10.1 PLAN D'INTERVENTION
 - 10.2 PROGRAMME FEPTU (FONDS POUR L'EAU POTABLE ET LE TRAITEMENTS DES EAUX USÉES)
- 11. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET ENVIRONNEMENT**
 - 11.1 DEMANDE D'UTILISATION – VERBAL SACRÉ-CŒUR
- 12. LOISIRS, CULTURE ET TOURISME**
 - 12.1 CLUB QUAD MÉGAROUES JOLIETTE – CIRCULATION CHEMINS MUNICIPAUX
 - 12.2 CLUB QUAD MÉGAROUES JOLIETTE – CIRCULATION 131
- 13. VARIA**
 - 13.1 STATIONNEMENT INCITATIFS
- 14. SECONDE PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 15. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

2017-409

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE ANNIE BÉLANGER
ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal adopte l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

- 4.1 LA SÉANCE AYANT ÉTÉ AJOURNÉE, L'ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE AURA LIEU À LA PROCHAINE ASSEMBLÉE

5. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

2017-410

5.1 LOGICIELS ET APPLICATIONS (B-0822)

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de renouveler chaque année nos contrats de services et d'applications pour le bon maintien de nos logiciels comptables, d'urbanisme, de la matrice graphique et du Service des incendies afin d'être compatibles avec tous nos intervenants;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER LUC AYOTTE
ET RÉSOLU :

DE RENOUELER pour l'année 2018, nos contrats d'entretien et de soutien des applications auprès de PG Solution au montant de 24 585 \$ + taxes;
D'AUTORISER le maire et le directeur général et secrétaire-trésorier par intérim à signer les documents inhérents à ce dossier.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

6. CORRESPONDANCE

7. FINANCES ET COMPTABILITÉ

2017-411

7.1 APPROPRIATION DE SURPLUS (B-2045)

CONSIDÉRANT QUE des surplus cumulés doivent être transférés au budget 2018;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER LUC LEFEBVRE
ET RÉSOLU :

D'AUTORISER les appropriations des surplus accumulés et de transférer au budget 2018 les soldes disponibles du Règlement d'emprunt Sainte-Louise au montant de 64 050 \$, du Règlement d'emprunt Bibliothèque au montant de 23 220 \$, du Règlement d'emprunt Archambault et Lessard au montant de 21 770 \$, du Règlement d'emprunt Mont-Roy d'un montant de 341 \$ et finalement du poste Centre Culturel au montant de 2005 \$, du poste Belle-Montagne 6 800 \$ et du poste Camion 10 roues un montant de 5 568 \$.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2017-412

7.2 TRANSFERT BUDGÉTAIRE

CONSIDÉRANT QUE des transferts budgétaires doivent être effectués pour mieux refléter les réalités budgétaires au cours de l'année 2017;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil a pris connaissance de la proposition de transferts budgétaires à réaliser en novembre 2017 au montant de 40 303 \$;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER LUC LEFEBVRE
ET RÉSOLU :

D'AUTORISER les transferts budgétaires au montant de 40 303 \$ selon la liste déposée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2017-413

7.3 ADOPTION DES COMPTES – FIN NOVEMBRE 2017

ATTENDU QUE les crédits nécessaires sont disponibles;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER LUC AYOTTE
ET RÉSOLU :

QUE les déboursés effectués par la Municipalité pour le mois de novembre 2017, tels que rapportés à la « Liste historique des chèques » et définis comme suit, soient acceptés et payés :

Comptes à payer du mois fin novembre 38 105,98 \$

D'AUTORISER le maire et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer les documents inhérents à ce dossier.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

8. SÉCURITÉ PUBLIQUE

2017-414

8.1 RAPPORT SERVICE DES INCENDIES

ATTENDU QUE le Service des incendies nous a déposé le rapport de ses activités mensuelles;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER LUC AYOTTE
ET RÉSOLU :

D'ACCEPTER les rapports des incendies et des pratiques déposées par le Service des incendies;
D'AUTORISER le maire et le directeur général et secrétaire-trésorier par intérim à signer les documents inhérents à ce dossier;

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2017-415

8.2 RAPPORT SERVICE DES INCENDIES – DEMANDE (B-1444)

CONSIDÉRANT QUE monsieur Jean-François Bruneau nous informe qu'un poste de radio 4 fréquences, datant de plus de 20 ans est défectueux;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER LUC AYOTTE
ET RÉSOLU :

D'AUTORISER monsieur Bruneau à faire le remplacement de ce radio défectueux au montant de 564 \$;
D'AUTORISER le maire et le directeur général et secrétaire-trésorier par intérim à signer les documents inhérents à ce dossier;

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

8.3 AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT – SYSTÈME D'ALARME (C-0460)

Avis de motion est donné par la conseillère Annie Bélanger qu'il sera présenté, pour adoption, à la séance ou à une séance subséquente, un projet de règlement ayant pour effet de modifier le Règlement numéro 480 relatif aux systèmes d'alarme sur le territoire, et demande en vertu de l'article 445 du Code municipal, dispense de lecture dudit règlement.

9. TRANSPORT ET VOIRIE

2017-416

9.1 ABRASIF – TROTTOIRS VILLAGE (X-0348)

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite bonifier le service offert aux usagers;
CONSIDÉRANT QU'à long terme, le coût rattaché à ces travaux serait diminué;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER PIERRE-MICHEL GADOURY
ET RÉSOLU :

D'ACCEPTER la nouvelle proposition de Généreux Construction inc. d'effectuer le sablage des trottoirs en continuité des travaux de déneigement au prix révisé de 375 \$ le sablage plutôt que le coût initial de 525 \$;

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**AVIS DE MOTION
A – 09 - 2017
DONNÉ 13-12-2017**

10. HYGIÈNE DU MILIEU

2017-417

10.1 PLAN D'INTERVENTION (B-0326 & B-0880)

CONSIDÉRANT QU'à la suite de l'examen et au regard des exigences du Guide d'élaboration d'un plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égouts et de chaussées, le Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) confirme être d'accord avec notre Plan d'intervention;

CONSIDÉRANT QUE le Plan d'intervention se veut un outil de planification et d'information autant pour les services techniques que pour les élus et les citoyens de notre municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le Plan d'intervention a été révisé par monsieur Philippe Goyer-Desrosiers, ingénieur jr de la Direction des infrastructures;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE NICOLE BEAUSOLEIL
ET RÉSOLU

D'ADOPTER le Plan d'intervention révisé;
D'AUTORISER le directeur général et secrétaire-trésorier par intérim à signer les documents inhérents à ce dossier.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2017-418

10.2 PROGRAMME FEPTU (FONDS POUR L'EAU POTABLE ET LE TRAITEMENT DES EAUX USÉES) (B-0880)

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du Guide sur le programme Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées (FEPTU);

ATTENDU QUE la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour obtenir une aide financière au programme FEPTU et pour recevoir cette aide financière :

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE NICOLE BEAUSOLEIL
ET RÉSOLU :

QUE LA MUNICIPALITÉ s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

QUE LA MUNICIPALITÉ s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuables à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme FEPTU;

QUE LA MUNICIPALITÉ s'engage à réaliser les travaux selon les modalités du programme;

QUE LA MUNICIPALITÉ s'engage à payer sa part des coûts admissibles et d'exploitation continue du projet;

QUE LA MUNICIPALITÉ s'engage à assumer tous les coûts non admissibles au programme FEPTU associés à son projet, y compris tout dépassement de coûts et directives de changement;

QUE LE CONSEIL municipal autorise le dépôt de la demande d'aide financière au programme FEPTU;

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

11. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET ENVIRONNEMENT

2017-419

11.1 DEMANDE D'UTILISATION – VERBAL SACRÉ-COEUR

CONSIDÉRANT QUE certains terrains ou anciens chemins appartenant à la municipalité nous ont été attribués suite à la rénovation cadastrale;

CONSIDÉRANT QU'une demande nous est déposée par Madame Mariette Fontaine et monsieur Marc Martel d'avoir la permission d'utiliser et d'entretenir l'ancien chemin du Gouvernement appartenant à la municipalité, afin de pouvoir se rendre sur le terrain qu'ils viennent d'acquérir à Saint-Gabriel-de-Brandon lot 5 566 959;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER PIERRE-MICHEL GADOURY
ET RÉSOLU

D'AUTORISER le passage et l'entretien au frais des demandeurs du dit chemin appartenant à la municipalité étant le lot 5 713 392.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

12. LOISIRS, CULTURE ET TOURISME

2017-420

12.1 CLUB QUAD MEGAROUES JOLIETTE – CIRCULATION CHEMINS MUNICIPAUX (B-1774)

CONSIDÉRANT QUE cette organisation souhaite rejoindre le secteur de Sainte-Béatrix en circulant sur différents chemins appartenant à la municipalité

CONSIDÉRANT QUE la distance de certains tronçons demandés est supérieure à 1 kilomètre;

CONSIDÉRANT QU'en de telles circonstances, les articles 11 et 15 de la Loi sur les véhicules hors routes exigent une autorisation par règlement de la municipalité locale et que celui-ci est subordonné à l'acceptation du Ministre des Transports;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE NICOLE BEAUSOLEIL
ET RÉSOLU :

D'ÉTUDIER la demande du club Quad Mégaroues de Joliette et d'évaluer la pertinence de l'adoption d'un tel règlement lorsque le club sera dûment inscrit au Registre des lobbyistes du Québec.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2017-421

12.2 CLUB QUAD MEGAROUES JOLIETTE – CIRCULATION 131 (B-1774)

CONSIDÉRANT QU'une demande nous est faite afin de circuler sur la route 131 entre la station-service Shell et le restaurant LÀ sur une distance de 700 mètres;
CONSIDÉRANT QUE demande nous est déposée afin de traverser la route 131 entre le restaurant LA et le Tim Horton;
CONSIDÉRANT QUE le club Quad Mégaroues doit obtenir l'appui de la municipalité avant de faire la demande auprès du Ministère du Transport;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE ANNIE BÉLANGER
ET RÉSOLU :

D'APPUYER la demande du Club Quad Mégaroues de Joliette auprès du Ministère des Transports.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

13. VARIA

2017-422

13.1 STATIONNEMENTS INCITATIFS

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Jean-de-Matha rend disponible l'utilisation d'un espace de stationnement d'une capacité approximative de trois cases pour véhicule de promenade, stationnement situé en cours arrière du 180, rue Sainte-Louise;
CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Jean-de-Matha souhaite encourager le transport collectif;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER SYLVAIN ROBERGE
ET RÉSOLU :

DE SIGNER le protocole d'entente avec le Conseil régional de l'environnement de Lanaudière en collaboration avec «J'embarque Lanaudière»;
D'AUTORISER le maire et le directeur général et secrétaire-trésorier par intérim à signer les documents inhérents à ce dossier.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

14. SECONDE PÉRIODE DE QUESTIONS

2017-422

15. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé,

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER SYLVAIN ROBERGE
ET RÉSOLU :

QUE la séance soit levée à 20h22

Adopté unanimement.

Martin Rondeau, Maire

Philippe Morin, d.g. par intérim

« Je, Martin Rondeau, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».
